

Compte Rendu de Séance

Du 21/12/2020

L'an 2020, le 21 décembre 2020 à 20h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Farges-En-Septaine dûment convoqué, s'est réuni en la salle des Conseils à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain JAUBERT. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux par voie électronique le 17 décembre 2020. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 17 décembre 2020.

Présents : M. ALAIN JAUBERT, M. HERVE POLICARD, Mme MARTINE GOUDIN, M. JACQUES POURNIN, Mme MARIELLE DREYFUS, Mme FRÉDÉRIQUE LHÉRON, Mme CÉCILE GILBERT, M. MICKAËL ALLÉGAERT, M. NICOLAS LECOMTE, M. LUCIEN RELIEU, M. SEBASTIEN DESVIGNES, M. JEAN-LOUIS MONANGE.

Pouvoir : Mme CHARLOTTE GAUTIER donne pouvoir à Mme MARTINE GOUDIN, Mme SANDRINE COSSART donne pouvoir à Mme FRÉDÉRIQUE LHÉRON, Mme LILIANE COQUIL donne pouvoir à M. SEBASTIEN DESVIGNES.

Secrétaire de séance : M. LUCIEN RELIEU

Approbation du Compte rendu de la séance du 24 novembre 2020 :

Après avoir demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques, le compte rendu de la séance du 24 novembre 2020 est porté au vote.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Installation du nouveau conseiller municipal :

Suite à la démission du 3^{ème} Adjoint, Monsieur PHILIPPE LAGARINE en date du 26 novembre 2020, le conseiller municipal élu sur la liste majoritaire entre au conseil municipal. Le prochain conseiller élu de la liste majoritaire est Monsieur JEAN-LOUIS MONANGE.

Monsieur JEAN-LOUIS MONANGE est installé au conseil municipal de Farges-en-Septaine à compter du 21/12/2020. Il est inscrit en 15^{ème} position dans l'ordre du Tableau.

Monsieur JEAN-LOUIS MONANGE rejoindra la commission Espaces Verts.

Monsieur HERVE POLICARD tient à remercier Monsieur PHILIPPE LAGARINE pour ces années passées au service de la commune.

Délibération 2020-53 – Autorisation d'engager, liquider et mandater ¼ des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 de la commune :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et L. 2121-29,

Vu l'article L. 232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021, dans la limite du quarts des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2020) jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021.

Le conseil municipal :

Autorise le maire, ALAIN JAUBERT à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 avant le vote du budget primitif 2021 de la commune dans la limite des crédits et représentant

25% maximum des crédits ouverts au budget de la commune pour l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Implantation sur l'ensemble de la commune et fréquence de déplacement du Radar pédagogique :

Afin d'optimiser l'utilisation du Radar pédagogique, le conseil municipal décide de prévoir un planning de fréquence de pose du Radar.

À la demande du CGR Est (Centre de Gestion de la Route Est) une étude doit être faite sur la rue des Lilas. La prise de mesures doit être notée à un point donné, ainsi que le flux du nombre de véhicules par jour.

Après des échanges entre les conseillers concernant la meilleure façon d'exploiter les données du radar, le 1^{er} adjoint, Monsieur HERVE POLICARD fait remarquer que le Département (CGR est) est relativement exigeant. Monsieur le maire fait remarquer que c'est le seul moyen d'accélérer les projets et qu'en tant que 1^{er} adjoint, son rôle est bien de faciliter les liens avec les services concernés.

Le maire, ALAIN JAUBERT rappelle que le radar nous permet d'avoir les relevés suivants :

- Relevé de la vitesse moyenne
- Relevé à un point donné
- Fréquence ou flux des véhicules

Il demande à ce que les points stratégiques de pose du radar soient établis sur planning avec une fréquence de rotation de 15 jours, en sachant qu'il a été acquis depuis plus de 3 mois et que rien n'est toujours mis en place par la commission voirie. Les Fargeois sont demandeurs, rue de la Caille notamment.

Les lieux d'implantations seront :

- Route de Savigny
- Route de Villabon
- Route de Nohant-en-Goût
- Rue de la Caille

Etude et logistique :

- Les Agents communaux gèrent le côté manutention : le décrochage et raccrochage
- La Garde Champêtre récupère les données
- La commission voirie exploite les résultats

Monsieur le maire demande à avoir les points précis pour le prochain conseil municipal (3 fois à l'ordre du jour du conseil municipal).

Vote pour une rotation tous les 15 jours :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2020-54 – SDE18 RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUITE À UNE PANNE – Eglise (AB 0059) – PLAN DE FINANCEMENT :

Afin de pouvoir rénover l'éclairage public qui illumine le côté de l'Eglise, implanté au 4 rue des Epinettes, suite à une panne (AB 0059), le SDE18 a soumis à la commune le plan de financement correspondant aux travaux.

Ci-dessous, le plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux de rénovation de l'éclairage public, dont le coût global est évalué à 1 099,78 € HT.

La participation financière qui sera demandée à la commune par le Syndicat Départemental d'Énergie, calculée sur la base de 50 % du montant HT, en application des modalités adoptées par le Comité Syndical s'élèverait à 549,89 € HT.

À l'issue du chantier, la contribution de la commune sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le Syndicat.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2020-55 – RAPPORT ANNUEL 2018 DU SIAEP SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE :

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Les délégués pour la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) Mme CÉCILE GILBERT et M. MICKAËL ALLÉGAERT, ont présenté les éléments du rapport effectué pour l'exercice 2018.

Conclusion du Rapport :

« Une légère augmentation du nombre d'abonnés ; une très nette diminution des volumes achetés (-26.86 % selon la variation 2017-2018) avec une sensible diminution de la production ; conséquence d'une année qui échappe à la sécheresse du printemps, période qui est la plus consommatrice en eau. À noter, une augmentation du tarif de l'abonnement et du mètre-cube d'eau qui ont permis de faire face aux investissements de matériel pour la détection de fuites : une perte d'eau qui reste trop importante. Les investissements sont en cours, les résultats significatifs sont attendus pour l'année prochaine (2019). »

Le Maire, ALAIN JAUBERT informe le conseil municipal que le Rapport Annuel 2018 du SIAEP ainsi présenté fait l'objet d'un vote de formalité.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2020-56 – RAPPORT ANNUEL 2019 DU SIAEP SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE :

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Les délégués pour la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) Mme CÉCILE GILBERT et M. MICKAËL ALLÉGAERT, ont présenté les éléments du rapport effectué pour l'exercice 2019.

Conclusion du Rapport :

« Les investissements (corrélateur, modernisation du réseau) commencent à porter leurs fruits.

Une meilleure trésorerie nous permet d'être réactifs sur la détérioration du réseau. Les augmentations de mètres-cubes en sont la cause. La mise en place de 6 débitmètres et du superviseur PCWIN2 nous permettra de maintenir et d'améliorer encore notre rendement de réseau. Cependant, trop de fuites chez les abonnés insoucieux nous pénalisent encore.»

Le Maire, ALAIN JAUBERT informe le conseil municipal que le Rapport Annuel 2019 du SIAEP ainsi présenté fait l'objet d'un vote de formalité.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Entretien du Cimetière :

* Description du plan d'aménagement avec les parties en gravier et enherbées. Cela présente un avantage au niveau de l'entretien. Il est plus écologique de tondre que de désherber.
La commission Espaces Verts propose d'engazonner certaines parties et utiliser les produits de types phytosanitaires pour les parties en gravier.
La commission espère que tout sera fait d'ici deux ans.
Le conseil municipal adopte le plan du cimetière de la commission Espaces verts sur le principe des allées principales en gravier.

Les Fargeois ont déjà manifesté des avis favorables quant à la présentation (affichée sur la porte du cimetière) du projet pour l'entretien du cimetière.

Présentation de la Fibre Optique :

Les flyers ont été distribués le 18/12/2020, pour informer de l'ouverture et du raccordement.
Suite à une réunion avec les responsables BERRY NUMERIQUE et AXIONE, le service sera ouvert à compter du 17/02/2021 pour l'ensemble de la commune.
À partir du 18/12/2020 chaque maison sera identifiée comme raccordable sur le site de Berry Fibre Optique : racc-bfo.axione.fr ; le pré-raccordement de l'extérieur chambre de tirage ou poteau jusqu'à l'intérieur de l'habitation pris en charge par Berry Fibre Optique sera fait gratuitement sur rendez-vous.
Une permanence publique aura lieu à la mairie de Farges-en-Septaine le vendredi 08/01/2021 de 15h à 19h.

Les Fargeois peuvent dès à présent se connecter sur :
<https://racc-bfo.axione.fr/prerac/public/accueil.htm>

Il suffit d'entrer l'adresse de l'habitation ou le nom de la commune. Un point rouge apparaît sur la maison à raccorder. Ce qui signifie que l'habitation est éligible au raccordement, puis en se reconnectant quelques jours plus tard, le point devrait passer au vert.
Dès que le point est vert, cliquer dessus. Enregistrer les coordonnées de la personne (nom, prénom, n° de téléphone, mail) et Axione contactera l'habitant pour prendre un rendez-vous.

Que l'on souhaite la connection à la Fibre ou non, il est souhaitable de faire effectuer le raccordement, et ce, dès que cela est possible.

Informations diverses :

* INSEE : Le recensement de la population pour la commune passe, au 01/01/2021 à 1032 habitants.
* FCTVA 2018 pour 2020 : Les services de la Préfecture du Cher nous informent que pour l'année 2020, la commune bénéficie au titre de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement 2018 d'une attribution du fonds de compensation pour la TVA de 5 602,85€, soit 16,404% de 34 155,36€, dont :
- 1 695,13€ au titre des dépenses de fonctionnement de 10 333,63€
- 3 907,72€ au titre des dépenses d'investissement de 23 821,73€

* ALAIN JAUBERT informe qu'il est avec Monsieur MEREAU représentant des maires auprès du CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale). A ce titre il fait part aux conseillers municipaux des

prévisions pour la rentrée scolaire 2021 qui serait de 96 inscriptions. Pour la rentrée 2020, les prévisions étaient de 102 inscriptions ; au 22/09/2020 il y avait 94 inscrits pour 5 classes.

Le maire souhaite vérifier ces données lors de la prochaine réunion du CDEN.

* le CDG18, par une lettre du 24 novembre 2020, informe les conseillers municipaux que la crise sanitaire COVID-19 a fortement impacté le budget lié à la mise en place des règles imposées. A fin octobre 2020 le manque de recettes de près de 110 000€ inquiète les services du CDG18.

Le CDG18 est un établissement public administratif départemental financé pour une grande partie par les cotisations obligatoires des collectivités affiliées (0,80 % de la masse salariale) et additionnelle (0,50 %) en 2020.

Commission Animation :

Mme FRÉDÉRIQUE LHÉRON présente le planning prévisionnel des animations 2021, divisé en 2 semestres. La commission espère que les conditions sanitaires permettront d'organiser les événements. Une étude est en cours pour animer le village en évitant les rassemblements.

Une invitation a été envoyée aux représentants des associations de Farges-en-Septaine pour le 09 janvier 2021 autour d'une galette, dans le respect des gestes barrières.

Commission Espaces verts :

M. MICKAËL ALLÉGAERT présente les divers projets d'embellissement de la commune au cimetière ainsi que les massifs devant la mairie.

La commission souhaiterait aménager les massifs avec des graminées, des géraniums persistants, des arbustifs. Dans un esprit végétal et minéral. Faire des créations avec plus de persistants et moins d'annuels pour un entretien plus facile et permettre plus de possibilités dans les massifs.

En procédant à un nettoyage tous les 5 ans afin de permettre une rotation dans les plantations.

- Au Mille Club, la commission souhaite dessoucheur ou raser les souches qui restent dangereuses et inesthétiques.

- Palissade / Poubelle autour du Mille Club : en cours d'étude

- Projet pour l'entretien autour du lavoir (route de NOHANT-EN-GOUT)

- Marais : La commission interroge sur l'entretien du lit de la rivière. Comment peut-on l'entretenir ? Peut-on curer, embase obstruées, faucher ? HERVE POLICARD répond que l'entretien peut être fait en prenant garde à ne pas déformer le lit de la rivière.

Commission Bâtiments :

M. JACQUES POURNIN présente les plans d'évacuation des bâtiments de la commune.

- Boulangerie : refaire la façade

- Extincteurs/Alarme : des devis pour la sécurité sont en cours

- Mille Club : Remplacement des portes : en attente de devis

Commission Actions Sociale :

Mme MARTINE GOUDIN annonce que le 16 janvier 2021 la commission fera la distribution du colis 2021 aux aînés de plus de 70ans.

- Panneau Graphique : il a été commandé le 17/12/2020.

Commission Communication :

- Revue communale : Mme MARTINE GOUDIN attend encore quelques articles pour boucler la revue.

Commission Voirie :

Rien à signaler

SICTREM :

Mme CÉCILE GILBERT fait part des informations suivantes : une augmentation de 5 % a été votée par la CDC à la majorité pour la redevance auprès des Entreprises, Artisans et commerçants.

Sur le territoire, seul Intermarché passe par Véolia pour le retrait des déchets. Par ailleurs 200 000€ d'impayés ont été pris en charge par la CDC.

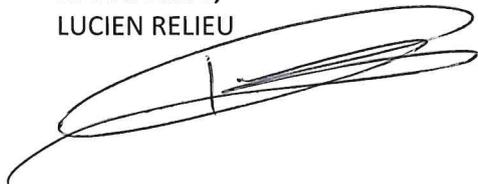
La taxe d'ordures ménagère était auparavant une redevance. A ce jour, cette taxe apparaît sur l'avis de la Taxe Foncière, pour les particuliers

Le maire ALAIN JAUBERT fait part des hommages d'élus du Cher à Alain GOUGNOT :

- Bourges + : IRENE FELIX
- Mairie de Bourges : YANN GALUT
- Association des Maires du Cher : PHILIPPE MOISSON
- Le Préfet du Cher : JEAN-CHRISTOPHE BOUVIER

Fin de séance : 22h45.

Le Secrétaire,
LUCIEN RELIEU



Fait, le 18/01/2021

Le Maire,
ALAIN JAUBERT

